

**Initiative mondiale Climat & Energie**

**Novembre 2011**

|  |  |
| --- | --- |
| **Les espoirs de WWF pour la Conférence des Parties de Durban de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC)** | |
|  | La COP 17 de Durban marquera un tournant dans le processus de négociation des Nations Unies sur le changement climatique. Soit les chefs de gouvernement feront le choix de partir des progrès obtenus à la COP 16 de Cancun et d'agir afin d'empêcher un emballement du climat, soit ils accorderont la priorité aux intérêts nationaux à court-terme qui nous conduiront vers un réchauffement mondial de 3 à 4 °C. Le chemin que nos dirigeants choisiront sera déterminant, et il convient de leur rappeler que c'est un choix qu'ils feront sur le continent africain, un continent particulièrement sensible aux impacts du changement climatique.  Durban est la dernière véritable chance accordée aux pays pour fournir des garanties sur le futur régime climatique. La première période d'engagement du Protocole de Kyoto s’achève en 2012. Les citoyens du monde entier attendent un signal clair sur les actions que prendront les pays au cours de la seconde période d'engagement afin de sauver la terre et ses habitants.  Cependant, si les négociations se poursuivent sur la même voie que cette année, la COP 17 est vouée à l'échec. Jusqu'à présent, les pays n'ont pas utilisé l'élan positif des négociations climatiques de Cancun pour obtenir des résultats plus ambitieux, ni même respecter les accords de base qui y avaient été conclus. Ils n'ont toujours pas garanti de base solide afin d’assurer des résultats justes, équilibrés et crédibles à Durban.  Parmi les grandes questions, la plus importante concerne l’avenir du Protocole de Kyoto. Ce dernier constitue actuellement le seul engagement international irrévocable quant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ce protocole est donc primordial, mais il prend fin dans un an. L'UE a proposé de le prolonger à condition que d'autres pays se joignent à elle. Mais les principaux pays développés, comme le Japon, la Russie et le Canada, refusent de soutenir la proposition de l'UE si les pays en voie de développement ne s’y engagent pas également.  De leur côté, les pays en voie de développement ont signalé qu'un accord sur la poursuite du Protocole de Kyoto constituait la base de négociations d'une proposition équilibrée. Mais à moins que les pays en voie de développement soient également prêts à prendre des engagements irrévocables à l’avenir, il sera très difficile de trouver une solution pour la gestion de l’emballement du changement climatique. Cette impasse menace les accords sur toutes les autres questions qui attendent des réponses urgentes lors de la COP 17.  La deuxième grande question concerne le financement à long-terme, financement qui permettrait de réduire les émissions et de financer les adaptations aux impacts climatiques, dont nous avons urgemment besoin. Cela inclut les accords sur la gestion du Fonds vert pour le climat des Nations Unies, ainsi que le financement des 100 milliards de dollars américains promis par les pays développés à Copenhague. Un accord consensuel du comité de transition, qui a pour tâche de mettre en place le Fonds vert pour le climat, a été bloqué par les objections de deux pays. Par conséquent, chacun des pays présents à Durban peut ré-ouvrir les négociations sur le texte et défaire les compromis à l'équilibre fragile obtenus par le comité de transition.  Le WWF s'inquiète du potentiel de rupture des négociations à Durban. Nous ne souhaitons pas être alarmistes, mais nous souhaitons avertir nos dirigeants que leurs approches actuelles signifient qu'ils risquent de ne pas obtenir d'accord minimum acceptable à Durban, et un échec à ce niveau ne constitue pas une option possible. Nous encourageons également la présidence sud-africaine à la COP à fournir un leadership et à mettre en place un processus ouvrant la voie à un accord.  **Le WWF espère que la COP 17 atteindra les deux grands objectifs suivants :**   * **Assurer l'opérationnalisation de l'accord de Cancun** * **Augmenter l'ambition et établir la base d'un futur accord juridiquement contraignant** |
|  |  |
| **Un ensemble équilibré pour Durban - Les points clés** | |
| **Atténuation** | **Une vision de principe et partagée ayant pour but de protéger les personnes et les écosystèmes des pires impacts du changement climatique. A** Durban, les gouvernements devraient produire une vision partagée incluant des objectifs d’atténuation à l’échelle mondiale afin d'atteindre l'objectif de la Convention sur le climat qui est de *« stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique*. » Cela doit inclure des principes détaillés qui pourraient guider les futurs travaux de la CCNUCC.  Le WWF propose des objectifs mondiaux qui incluent un pic des émissions mondiales d'ici 2015, suivi par un objectif de réduction des émissions d'au moins 80 % en 2050, à un niveau inférieur à ceux de 1990, avec des revues périodiques de ces objectifs en fonction des nouvelles connaissances scientifiques.  Les Parties doivent également développer une vision partagée quant au programme REDD+ : elles devront s’accorder sur un objectif afin d’arrêter et inverser la perte du couvert forestier et la perte de carbone et d'ici 2020, ce qui constituerait une contribution quantifiable et importante à l'objectif ultime de la Convention sur le climat.  **Préparer le terrain pour que les ambitions arrivent au niveau de la science.** La revue scientifique de 2013-2015 planifiée par les accords de Cancun est essentielle afin de définir les niveaux d’ambitions généraux nécessaires et doit être associée à une revue du bien-fondé général des actions de réduction des émissions. Cela constituera la base d'un mandat de négociation de nouveaux objectifs pour la période d'engagement 2018-2022. Le WWF estime que les Parties devraient s'entendre sur le fait que les meilleures informations scientifiques disponibles définiront le niveau général d'action, avec des efforts équitablement partagés entre les parties, dans un cadre juridique robuste. A Durban, le SBSTA[[1]](#footnote-1) devrait définir les étapes préparatoires de cette revue, en incluant le développement d'un papier sur les implications scientifiques, techniques et socio-économiques d'une hausse de plus de 1,5 °C de la température.  **Combler l’ « écart Gigatonne »** Un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de l'année dernière a révélé qu'il existait un écart équivalent à 5 à 9 gigatonnes de CO2 d'ici 2020, entre un budget carbone compatible avec une chance « probable » de limiter le réchauffement à 2 °C et les émissions faibles promises jusqu'à présent par les Parties à la CCNUCC. Les promesses de réduction actuelles sont clairement très insuffisantes pour atteindre l'objectif majeur à long terme décidé à Cancun de « moins de 2 degrés Celsius », et encore moins pour la limite plus faible et moins dangereuse de 1,5 degré Celsius que plus de 100 des Parties réclament.  Les engagements de nombreux pays développés ont été pris il y a plus de deux ans et doivent être réévalués. Les Parties doivent venir à Durban avec de meilleurs engagements, sans échappatoire, et doivent être prêtes à les inscrire en tant qu'objectifs juridiquement contraignants. Globalement, les engagements doivent se situer dans la tranche supérieure des 25 à 40 % de réduction entre 1990 et 2020. De plus, les pays en développement qui n'ont pas encore engagé leurs Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) ou d'autres actions sont encouragés à le faire avant la COP 17 de Durban.  Le WWF espère que les Parties tiendront le secrétariat de la CCNUCC informé des amendements aux engagements et des règlements comptables utilisés afin mesurer le respect de leurs engagements en vue de promouvoir la transparence quant à la taille de l' « écart gigatonne ». De plus amples informations sont fournies dans la section *Adopter des règlements comptables communs pour les pays développés cibles*  ci-dessous. |
| **Forme juridique** | **Un accord sur une seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto avec un mandat dans la Convention ouvrant la voie à un accord juridiquement contraignant**  Le Protocole de Kyoto (PK) fournit un cadre clair pour l'action des pays industrialisés, avec une première période d'engagement prenant fin en 2012, et –nous n’avons ni le temps, ni le besoin de renégocier les points fondamentaux de son architecture. En conséquence, le WWF espère que tous les pays développés présents au PK s'accorderont sur une seconde période d'engagement et inscriront leurs nouveaux engagements de réduction des émissions pour la période 2013-17 dans le cadre du PK. Il est également clair que la liste de travail de l'action concertée à long terme (LCA) devra délivrer la promesse faite dans le Plan d'Action de Bali et s'accorder sur un ***mandat*** ferme et assorti d'un calendrier précis à Durban pour un accord (traité) complet, si différencié, et juridiquement contraignant. Ce futur accord devrait répondre aux résultats de la revue des 1,5 °C qui débutera en 2013, et les conclusions, même s’il ne s’agit que des conclusions préliminaires, du 5ème rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Toutes les Parties des pays développés n'ayant pas ratifié le PK devraient inscrire leurs engagements de réduction des émissions correspondants dans un accord de la COP de Durban. Toutes les Parties des pays développés devraient également inscrire leurs engagements volontaires sur la base de principes d’équité et commun, mais avec des responsabilités différenciées et leurs capacités respectives. |
| **Financement du climat** | **Opérationnaliser le Fonds vert pour le climat, s'engager au financement à partir de 2013 et faire des progrès sur la recherche de nouvelles sources de financement à long terme.** Les Parties doivent approuver le rapport soumis par le Comité de transition sur la conception et l'opérationnalisation du Fonds vert pour le climat pour que le Conseil et le Secrétariat du Fonds vert pour le climat puissent immédiatement commencer le travail en 2012. De plus, nous attendons des engagements de financement à Durban pour la capitalisation du Fonds vert pour le climat, afin d'assurer les premiers flux de financement en 2012.  Les Parties doivent également adopter une décision exhaustive sur les sources de financement afin d'assurer un financement suffisant des actions de réduction des émissions et se préparer et s'adapter aux impacts climatiques dans les pays en développement. Cela inclura des engagements de financement pour la période 2013-15, passant rapidement d'un niveau de financement à mise en œuvre rapide à l'engagement existant de 100 milliards de dollars américains au minimum d'ici 2020. Cet engagement devrait essentiellement être financé par des financements publics provenant du Fonds vert pour le climat. Le Fonds vert pour le climat doit s'assurer d'utiliser ces fonds publiques efficacement, selon des évaluations crédibles des besoins de financement, en utilisant une gamme d'instruments financiers appropriés afin de lever des financements du secteur privé encore plus importants en faveur d’investissements durables. Il serait utile d'augmenter le financement public fourni par les pays développés de 10 milliards de dollars américains par an, en commençant à 20 milliards de dollars américains en 2013, pour ainsi atteindre 100 milliards de dollars américains en 2020.  Alors qu'il sera nécessaire, au moins dans le court terme, de puiser la plus grande partie de ce financement dans les contributions des budgets publics des pays développés, sur le moyen terme et le long terme, de nouvelles sources de financement peuvent être utilisées afin de fournir une source de financement sûre et prévisible. Des sources prometteuses de nouvelles sources de financement, innovantes et visant à de compléter les contributions des budget publics, sont les mesures de tarification du carbone, afin de faire face aux émissions produites par l’industrie maritime et de l’aviation, des taxes sur les transactions financières, des droits de tirages spéciaux ainsi que d'autres mesures comme la vente aux enchères des quotas d'émission. Durban doit livrer un programme de travail structuré et ciblé afin d'explorer, d'établir les priorités et d'opérationnaliser un éventail de sources de financement innovantes, en se basant sur les données d'autres forums, tels que le Groupe consultatif du financement sur les changements climatiques, le G20 et le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement. La CCNUCC doit jouer un rôle central dans l'intégration des découvertes des différents processus et rendre des décisions finales sur la mobilisation, l'allocation et le déboursement du financement climatique.  **Le WWF a accordé la priorité au financement provenant des mécanismes d'aviation et de navigation** à titre de source de financement particulièrement prometteuse pour la décision à Durban. On observe des signes de progrès dans les discussions relatives aux flux de financement à long terme découlant d'un mécanisme de navigation. L’une des principales raisons de ce progrès est la proposition de s'assurer que ceci n'a pas d' « effet net » sur les pays en voie de développement, grâce à un mécanisme de compensation soutenu par le WWF. Ce point est en discussion à l'heure actuelle à l'Organisation Maritime Internationale (OMI). A Durban, les Parties doivent aider l'OMI et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à conceptualiser et mettre en application des mesures visant faire face aux émissions associées au transport international (hydrocarbures de soute utilisés dans l’industrie maritime et de l’aviation) de manière à générer des financements pour l'action sur le climat dans les pays en voie de développement. Les décisions prises à Durban devraient préciser que les mesures impliqueront une approche globale basée sur les pratiques habituelles respectives de l'OMI et de l'OACI. |
| **MRV[[2]](#footnote-2)** | **Adopter des directives de mesure, rapportage et vérification (MRV)** Ces systèmes doivent être adoptés lors de la COP 17 et tous les éléments non résolus devront être gérés d'ici la COP 18, afin que les gouvernements puissent commencer à les mettre en application. Les Parties ne doivent pas considérer les éléments de MRV comme une lourde tâche de rapportage mais comme un élément clé permettant de surveiller les progrès réalisés au niveau mondial afin d’atteindre la vision commune, d’améliorer la capacité nationale à mesurer et rapporter, d’évaluer l'impact des politiques et des mesures, d’échanger des informations entre les Parties, de faciliter la mise en œuvre de mécanismes comme le REDD+ et de surveiller le financement climatique.  *Adopter des règlements comptables communs pour les pays développés ciblés.* Les Parties présentes à Kyoto doivent s'accorder sur le champ d'application sous-jacent et les questions comptables relatives à l'utilisation des terres, les marchés du carbone, le transfert de l'air chaud et l'inclusion de tout nouveau gaz. Ces points doivent être résolus de manière à tenir compte des changements absolus dans les émissions plutôt que d'utiliser des échappatoires comptables qui suppriment les émissions du bilan financier des pays ne disposant pas de résultats correspondants en termes de changements absolus dans leurs émissions. Les progrès accomplis dans ce domaine devront correspondre aux progrès réalisés sur ces questions comptables communes sur la liste de la LCA afin que les efforts des Etats-Unis et des autres pays, qui jusqu'à présent ont rejeté la seconde période d'engagement au protocole de Kyoto, puissent être comparés à ceux des autres pays développés dans le cadre d'un système international fondé sur le respect de règles.  *Rapports biennaux :* Des lignes directrices sur le contenu, le calendrier, la structure et les relations avec les Communications nationales (CN) des rapports de progrès biennaux pour les pays développés et les rapports de mise à jour biennaux pour les pays en développement doivent être approuvés par la COP17, afin que les Parties puissent préparer ces rapports et qu'ils puissent être utilisés pour la revue des 1,5 °C de 2013-2015 et les processus d'Evaluation et d'Examen Internationaux (IAR) et de Consultation et d'Analyse Internationales (ICA). Le WWF demande aux Parties de s'accorder sur la date d'octobre 2012 pour les premières versions des rapports biennaux pour les pays développés. Les pays en voie de développement doivent s’accorder sur la soumission de leurs premiers rapports de mise à jour biennaux selon un calendrier différencié débutant en mai 2013, conformément à la date de soumission des Communications nationales les plus récentes. Les rapports biennaux doivent fournir suffisamment d'informations pour combler les écarts de données sur les pays développés ciblés, les progrès réalisés en la matière et la fourniture de financements, ainsi que les inventaires des émissions des pays en voie de développement et les progrès accomplis en termes de mesures d'atténuation. Des niveaux de flexibilité appropriés doivent être incorporés pour les pays en développement, sans que cela ne mine l'intégrité et la transparence des données et tout en leur apportant le soutien nécessaire afin de leur permettre d'améliorer leurs capacités de rapportage dans un avenir proche.  *Format de rapportage commun pour le financement ;* Les éléments d'un format de rapportage commun pour le financement climatique, tels qu'ils ont été déterminés à Cancun, doivent être définis à Durban. Les pays développés devront définir de nouveaux financements ainsi que des financements supplémentaires, en incluant une année de base spécifique ; ils devront distinguer le financement du changement climatique issu des voies bilatérales et multilatérales des financements privés levés et des prêts à condition et garanties. Le format doit identifier les pays bénéficiaires, les secteurs et le type de soutien.  *Evaluation et examen internationaux et Consultation et analyse internationales :* Les Parties devraient commencer dès maintenant à développer des règlements pour ces processus et achever leur travail d'ici la COP 18. Le processus d'Evaluation et d'examen internationaux devrait permettre à des experts de signaler les cas de non conformité, d'ajuster les données d'inventaire et d'évaluer le bien-fondé de la fourniture du soutien. Le processus de Consultation et d'analyse internationales devrait également inclure une revue technique d'experts sur le rapport biennal de mise à jour avec un rôle leur permettant d'augmenter la capacité pour permettre aux pays en voie de développement d'améliorer leurs inventaires, la conception et la mise en œuvre des MAAN. Les cycles d'IAR et d’ICA devraient débuter en 2013 afin de pouvoir utiliser leurs résultats dans la revue scientifique. |
|  |  |
| **Adaptation** | **La mise en œuvre des accords de Cancun sur l'Adaptation et l'accord sur les éléments du programme de travail sur les Pertes et les Dommages.** Les Parties devraient s'accorder sur les éléments du programme de travail sur les pertes et les dommages associés aux impacts du changement climatique dans les pays en voie de développement, en particulier dans les pays les plus sensibles, afin de s'accorder sur les recommandations lors de la COP18, tel que mandaté dans les accords de Cancun.  *Comité d'Adaptation.* Les Parties devraient souligner et s’accorder sur la composition des modalités et des directives du Comité d'adaptation afin qu’elles soient opérationnelles en 2012. La composition du comité devrait être juste, représentative et équitable et devrait se baser sur une expertise pertinente et inclure des experts qui ne seraient ni des représentants gouvernementaux, ni des négociateurs, et notamment des experts issus du monde universitaire et de la société civile. Le comité d'adaptation devrait être placé sous la direction et l'autorité de la COP et rendre donc directement compte à cette dernière. Il doit entretenir des relations avec les autres institutions apparentées de la CCNUCC.  *Plans d'adaptation nationaux.* Les Parties devraient s'accorder sur les directives et les modalités relatives au développement de Plans d'adaptation nationaux (NAP) comme moyen d'identification des besoins d'adaptation à moyen et long termes pour les pays les moins développés et les autres pays en voie de développement sensibles. Ces directives et modalités doivent suivre des approches initiées par les pays, sensibles aux genres, participatives et totalement transparentes, en tenant compte des groupes, des communautés et des écosystèmes sensibles.  *Le Programme de Travail de Nairobi (PTN).* A Durban, les Parties devraient s’accorder sur l'étendue de la prochaine phase du PTN afin de faciliter la diffusion des connaissances sur les impacts, la sensibilité et les pratiques d'adaptation affectant l’échelon local des gouvernements, la société civile et les communautés. Les mesures de d’intervention ne devraient pas faire partie du PTN et devraient être gérées séparément dans le volet Atténuation.  *Centres et réseaux régionaux.* Les Parties devraient également mettre en place un processus et développer un programme pour 2012 qui servirait à renforcer si nécessaire ou à établir des centres et des réseaux nationaux et établir leur rôle, fonction et gouvernance, afin de soutenir le travail d'adaptation dans les pays en voie de développement. Ceux-ci sont particulièrement nécessaires dans les pays en voie de développement et devront bénéficier du soutien des Parties des pays développés.  Durban doit assurer un traitement adapté de l'adaptation dans le Fonds vert pour le climat. Une section dédiée à l'adaptation est nécessaire au sein du Fonds vert pour le climat afin de s’assurer que de nouveaux flux de financements et des flux de financement supplémentaires sont disponibles afin de mettre en œuvre des actions d'adaptation dans les pays en voie de développement les plus sensibles. Des liens efficaces et des synergies constructives avec d'autres questions comme la technologie, le REDD+, et le renforcement des capacités doivent également être assurés. |
| **Le REDD+** | **Des accords renforcés sur la réduction des émissions associées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+)** Les estimations récentes des besoins de financement annuel du programme REDD+ varient de 15 à 40 milliards de dollars américains. Les Parties devraient aller au-delà de l’exploration d'options de financement et s'engager à combler l'écart croissant entre les engagements financiers actuels et les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'une action urgente du programme REDD+. Un volet sur le programme REDD+ est nécessaire au sein du Fonds vert pour le climat afin de garantir un flux spécifique pour un financement public plus important du programme REDD+, grâce à l’injection de nouveaux fonds et de fonds supplémentaires. Le financement des activités relatives au programme REDD+ doit provenir de différentes sources et doit être suffisant pour que ce programme devienne une partie effective de la solution visant à stabiliser le changement climatique.  *La vision du programme REDD+/ son objectif au niveau mondial :* A des fins de cohérence avec l'objectif ultime de la Convention, et comme l’exige l'accord de Cancun, les Parties devraient commencer à s'accorder sur un objectif qui serait de mettre fin à la déforestation et la perte de carbone et de renverser ce mouvement d'ici 2020 afin de contribuer à l'objectif mondial de réduction des émissions de 80 % d'ici 2050. Les pays en développement devraient clairement définir leurs objectifs relatifs au REDD+ ainsi que leurs actions prioritaires afin de stimuler des engagements financiers adaptés et prévisibles relatifs au REDD+ de la part des pays développés.  *Garantie.* Le REDD+ doit contribuer de manière manifeste à des réductions des GES, tout en respectant et en protégeant les droits des peuples autochtones et des communautés dépendantes des forêts et en conservant la biodiversité. Un cadre commun dédié aux systèmes d'information relatifs aux garanties doit être décidé à Durban et doit inclure des indicateurs mesurables, garantir la transparence et la participation totale et effective des parties prenantes, permettre des comparaisons entre les systèmes nationaux et être opérationnel et rentable. Des instruments existants, tels que les normes définies par le FSC (Conseil de gérance des forêts) et la CCBA (Alliance climat, communauté et biodiversité), ainsi que la Convention sur la Diversité Biologique de l'ONU, peuvent informer discussions sur la protection de l’environnement et de la biodiversité.  *Niveaux de référence pour l'intégrité environnementale.* Les niveaux de référence/ niveaux d'émissions de référence fournissent une base essentielle à l'estimation des réductions d'émissions, et devraient être intégrés dans les directives de MRV du REDD+. Les modalités d'établissement des niveaux de référence/ niveaux d'émissions de référence devraient être alignés sur les principes qui ouvrent la voie à un système REDD+ récompensant équitablement les pays tout en assurant l'intégrité environnementale et la réalisation d'importantes réductions d'émissions grâce à la conservation des forêts. Ces principes devraient toujours assurer l'additionnalité, la transparence, empêcher les déplacements, faire face aux risques d'inversion ou de non-transparence et empêcher la double comptabilisation, en se basant sur les données historiques, et devraient fournir des incitations aux pays dont les taux de déforestation sont faibles afin de conserver les stocks de carbone forestier existants.  *Moteurs.* A Cancun, toutes les Parties ont été encouragées à neutraliser les moteurs nationaux et internationaux de déforestation. Les efforts du mécanisme REDD+ seront mis en péril si de telles mesures ne sont pas prises. Durban devrait marquer le début d'un processus de neutralisation de ces conducteurs nationaux et internationaux, en vue d'un accord qui devrait être conclu à la COP18. |  |
| **Plans et stratégies de développement à faible émission de carbone** | **Elaboration et directives pour des stratégies de développement à faible émission de carbone.** Les Parties des pays développés doivent remplir leur part de l'accord de Cancun afin de développer des stratégies de développement à faible émission de carbone. L'objectif de parvenir à des économies ne produisant pas d'émission de carbone d'ici 2050 requiert une bonne planification stratégique afin d'assurer que la transition se fasse équitablement sur le plan social, économique et environnemental. Le WWF encourage vivement les pays développés à adopter des stratégies de développement nationales à faible émission de carbone adaptées au contexte de leurs plans afin d’éradiquer la pauvreté et de promouvoir un développement et une croissance durables.  Les Parties doivent développer des directives et des principes pour les stratégies de développement à faible émission de carbone. Celles-ci ne sont pas définies dans les accords de Cancun. Des échéances devront être fixées à Durban quant à la première version des plans des pays développés. |
|  | |
| **Conclusion** | Le WWF considère que la COP 17 de Durban offre aux gouvernements une occasion importante d'établir la base d'une transition vers de nouveaux régimes climatiques, ambitieux, qui seront non seulement le reflet des besoins identifiés par la science mais aussi le reflet d'un monde changeant. Un monde dans lequel les anciennes distinctions entre les pays en développement et les pays développés sont redéfinies.  Les dirigeants doivent reconnaître que la COP de Durban constitue un tournant dans les efforts visant à lutter contre un changement climatique irréversible et utiliser leurs compétences politiques pour saisir cette opportunité unique. Car en définitive, il existe davantage d'opportunités que de risques à assurer des résultats fructueux à Durban. Les peuples d'Afrique et du monde y veilleront. |
|  | |
| **Contacts WWF** | * Samantha Smith, Directrice de l'Initiative mondiale Climat & Energie du WWF, [ssmith@wwf.no](mailto:ssmith@wwf.no), +4745022149 (Norvège) * Tasneem Essop, Directrice de la Délégation du WWF et avocate de la politique sur le climat international, [tessop@wwf.org.za](mailto:tessop@wwf.org.za), +27 839 986290 (Afrique du Sud) |

***© WWF International, Initiative mondiale Climat & Energie, 2011. Tous droits réservés.***

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) se réunit au moins deux fois par an afin de donner des conseils à la Conférence des Parties (COP) sur des sujets scientifiques, technologiques et méthodologiques, incluant des directives visant à améliorer les normes de communications nationales et d'inventaires des émissions. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour de plus amples informations sur la position du WWF sur les MRV, veuillez consulter la communication à l’AWG-LCA : <http://unfccc.int/resource/docs/2011/smsn/ngo/340.pdf> [↑](#footnote-ref-2)